

Emploi, temps de travail et horaire variable

Rappel

Le 12 juillet 2004, nous avons dénoncé auprès de l'Inspection du travail les pratiques illégales de SPS en matière de temps de travail.

Suite à son intervention, on a pu apprendre qu'il y a eu en 2004 :

- 53 445 heures écrêtées,
- 1 147 dépassements de la durée quotidienne maximale (10h),
- 182 dépassements de la durée hebdomadaire maximale (48 h)

Le contexte:

Dans le pays, le nombre de chômeurs est au plus haut et continue de croître. Le patronat cherche à casser le code du travail, en particulier tout ce qui concerne le temps de travail et l'emploi (contrats de travail). A SPS, la direction a programmé un plan de diminution des effectifs (150 sur trois ans). Elle rêve de casser les accords d'entreprise et les divers us et coutumes, elle souhaite plus de flexibilité et cherche à faire plus de travail avec moins de salariés.

Les raisons des dépassements d'horaires:

Alors que 20 % environ de nos collègues sont responsables de 80 % des heures écrêtées, la direction cherche à nous faire croire qu'il s'agit d'un problème « culturel » qui touche tout le monde. Au lieu de traiter directement avec ces personnes et leurs hiérarchies pour les inciter à respecter la loi, la direction profite de l'occasion pour essayer de changer les règles.

Elle exclut, a priori, les surcharges de travail ; elle tente de manipuler le personnel pour l'opposer aux organisations syndicales (ce n'est pas elle qui serait coupable dans cette affaire, mais plutôt l'organisation qui a combattu les horaires excessifs).

Quant à nous, nous trouvons trois causes à ces excès :

- La surcharge de travail,
- Les désorganisations,
- Les incitations directes ou indirectes de certaines hiérarchies et de la direction à plus de présence (politique salariale du tout individuel chez les cadres).

Dans tous les cas, la direction est responsable.

Objectifs de la direction :

- échapper aux poursuites,
- instaurer plus de flexibilité, par exemple en imposant dans les plages variables un temps de présence au bon vouloir des hiérarchies (ou de la direction)
- maintenir des horaires élevés, tout en masquant par des bidouillages de l'horaire variable les dépassements (incitation à choisir le forfait jour, prise en compte des dépassements uniquement au delà des forfaits, diminution des plages variables...).

La direction veut modifier l'horaire variable dans un sens extrêmement restrictif (pour les salariés) tout en prétendant « préserver la souplesse » du système et « l'individualisation » des horaires. Cette direction, qui manifestement ne connaît ni l'entreprise, ni ses salariés, est persuadée qu'un temps de présence commun plus long assurerait un meilleur fonctionnement, d'où des fermetures plus longues et cette volonté de restreindre l'horaire variable. Ce n'est que l'expression d'une foi dans l'idéologie productiviste, qui n'a pas lieu d'être à SPS.

Notre point de vue :

Le problème à traiter est le respect des horaires. Cela n'a rien à voir avec un quelconque système d'horaires. Qui peut croire qu'en rendant l'horaire variable moins souple et en augmentant

les cas d'écrtage, les horaires effectifs, les dépassements et... les écrtages diminueront ?

En résumé, la direction est dans sa logique patronale et se paye la tête des salariés. D'autant plus que le véritable problème, l'emploi, n'est toujours pas traité et que les mesures que préconise la direction sont de nature, en mécontentant gravement le personnel, à perturber l'entreprise avec les conséquences sociales, techniques et financières que l'on imagine (processus déjà engagé avec une non qualité record !).

Cette situation amène de nombreux salariés (à tous les niveaux) à se demander :

Nos directeurs cherchent-ils à couler l'entreprise en vue de projets cachés ou sont-ils des imbéciles ?

Il est indispensable dès aujourd'hui d'être prêts, tous, à réagir collectivement face à toute attaque de notre statut (maintenant l'horaire

variable, demain certainement la mutuelle...), en n'oubliant pas que le problème central de notre entreprise (comme dans le pays) c'est l'emploi !

Pour respecter les horaires, il n'y a qu'une solution : embaucher durablement !

Pour rétablir un fonctionnement correct de l'entreprise, la direction doit cesser de mépriser les salariés !

Nous demandons donc à chaque salarié de n'exécuter que le travail qu'il est raisonnable de réaliser pendant l'horaire société (38 h hebdomadaires compte tenu des 11 jours de RTT) et de refuser tout dépassement.

Faire des dépassements d'horaires, c'est participer à la casse du code du travail, c'est prendre le travail d'un autre et contribuer au chômage, c'est maintenir nos camarades CDD et intérimaires dans la précarité !

sud